



# Championnat Départemental voile légère Dimanche 7 avril 2024 Grade 5B Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- **1.2** les prescriptions nationales
- **1.3** -Les règlements fédéraux y compris les règles de sécurité des supports à foils disponibles à https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE\_Regles\_Securite\_Bateaux\_Foils\_0715.pdf http://www.cdv29.com/wp-content/uploads/2021/09/Reglement-Sportif-Departemental-2021-2022.pdf

# 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- **2.2** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante **cnfc.fr**, dans la fenêtre d'actualités.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Techno 293D, race Board,
- **4.2** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en **inter-série catamaran** à l'exception des catamarans de plus de 16 pieds

## 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u> en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

#### **4.2.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS A PAYER

#### **5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Classes en solitaire	12€
Classes en double	24€
Classes en doubles avec location	30€

Les demandes de location de catamaran doivent se faire au plus tard avant le 25 mars 2024, en précisant les noms du barreur et équipier, ainsi que le club, la catégorie d'âge et le niveau.

La mise en place de poule est à prévoir, l'organisateur se réserve le droit de choisir les supports des coureurs.

Cette demande peut être adressée par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (6 topaz 16 (spi à définir), 6 topaz 14, 12 NC12)

#### 8 PROGRAMME

#### **8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 7 avril 2024	9H	10H

# **8.3** Jours de course :

Date	Toute classe  Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement			
Dimanche 7 avril 2024	11H30			

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h30
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30
- 11 LIEU
- **11.1** L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- **11.2** L'Annexe à l'AC *B* indique l'emplacement des zones de course.

#### 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construit ou raid.

# 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe catamaran la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 14 CLASSEMENT

- 14.1 1 course validée sont nécessaires pour valider la compétition.
- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Pour les windsurfs, le système de classement décrit dans l'annexe B8.2 et B8.3 des RCV s'appliquera.

#### 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un moyen défini en annexe des IC.

#### 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

Les demandes de location de catamaran doivent se faire au plus tard avant le 25 mars 2024, en précisant les noms du barreur et équipier, ainsi que le club, la catégorie d'âge et le niveau.

La mise en place de poule est à prévoir, l'organisateur se réserve le droit de choisir les supports des coureurs.

Cette demande peut être adressée par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (6 topaz 16 (spi à définir), 6 topaz 14, 12 NC12)

Les demandes de prêt de bateau de sécurité doivent se faire au plus tard avant le 25 mars 2024, par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (3 sécu15)

#### 17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

#### 18 PROTECTION DES DONNÉES

#### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement du comité départemental de voile

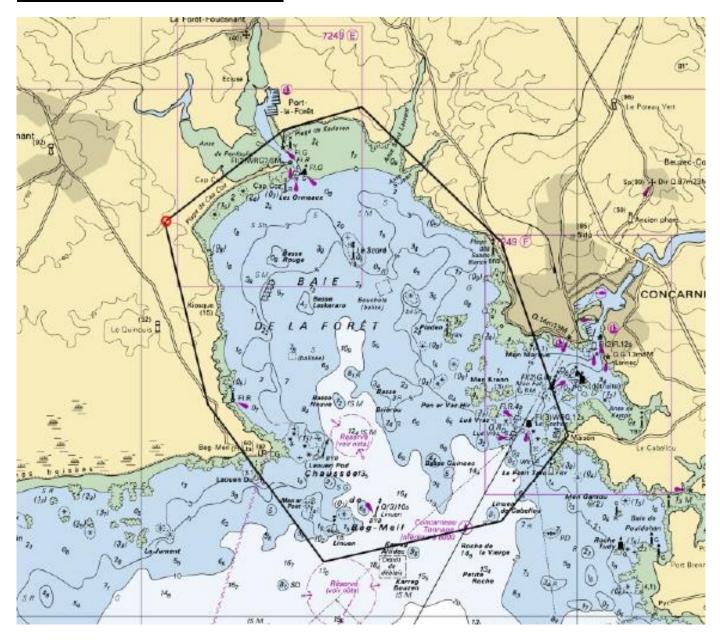
#### 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Kevin Gherardini par mail à kevin.gherardini@cnfc.fr

Ou

Centre Nautique Fouesnant Cornouaille, 02 98 56 01 05, 1 chemin de Kersentic Cap Coz, 29170 Fouesnant

# Annexe zone de course - Annexe B



# <u>Marée</u>

Dimanche 07 Avril 2024 - UTC+2 Semaine 14 47°52' N 3°54' W									
ever du soleil : 07h39				Dernier croissant de lune			Coucher du soleil : 20h49		
	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM BM PM BM	91 99	04h25 10h36 16h52 22h56	06h11 06h16 06h04	01h01 01h02 01h00	5,15m 0,71m 5,08m 0,68m	4,44m <b>4,37m</b> 4,40m	0,37m <mark>0,36m</mark> 0,37m	1,11m 1,09m 1,10m	2,22m <b>2,19m</b> 2,20m

# Annexe A

Le parking n'est plus accessible aux véhicules de plus de 2m10, il est possible de mâter les bateaux sur le parking Nord du CNFC (à droite au rond-point en arrivant par le nord)

ou sur la plage.

